



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Développement à la Base,
de l'Artisanat
et de la Jeunesse

Lomé, le 14 Mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

CEREMONIE DE LANCEMENT DU DISPOSITIF DE PROTECTION SOCIALE DES ARTISANS

Le ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse en collaboration avec le ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale, procèdent au lancement du dispositif de l'assurance maladie pour les artisans togolais ce mardi 14 mai 2019 au Palais des Congrès de Lomé.

L'objectif de ce dispositif mis en place par l'Institut National de l'Assurance Maladie (INAM) est de permettre aux artisans togolais de bénéficier de la prise en charge des risques liés aux maladies non-professionnelles. Les adhérents peuvent bénéficier ainsi des soins dans des structures sanitaires spécifiques pour une contribution financière adaptée à leur capacité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'extension des systèmes contributifs de sécurité sociale et d'assurance sociale aux secteurs formel et informel de l'économie et qui répond à l'axe 3 du plan national de développement (PND).

L'artisanat est un secteur très diversifié qui regorge d'énormes potentialités et qui sert d'appoint aux autres secteurs stratégiques du pays. Grand pourvoyeur d'emplois, il est créateur de richesses, valorise les matières locales et participe activement à l'éradication de la pauvreté au sein de nos populations.

Contact presse : Oubéda A. SABI : 90 68 03 04 ; osazat@gmail.com

edwige agbeka ; agbeka2@yahoo.fr